

Règlement concours des maisons fleuries – Année 2026

Article 1 : Objet

La commune organise un concours des maisons fleuries destiné à encourager l'embellissement du cadre de vie et à valoriser les initiatives des habitants en matière de fleurissement.

Article 2 : Participants

Le concours est gratuit et ouvert à tous les habitants de la commune.

Article 3 : Catégories

Le concours comprend les catégories suivantes :

- Maisons avec jardin
- Façades, terrasses ou balcons

Article 4 : Inscriptions

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 14 juin

Les habitants peuvent s'inscrire :

- en mairie
- PDF disponible sur le site de la mairie (à déposer en mairie)

Article 5 : Jury

Le jury est composé d'un membre du conseil municipal et de personnes extérieures de la commune.

Le jury s'engage à évaluer les participants de manière impartiale.

Article 6 : Critères de sélection

Les participants seront évalués selon les critères suivants :

- Qualité et diversité du fleurissement
- Harmonie des couleurs et des volumes
- Entretien général
- Intégration dans l'environnement
- Démarche écologique (gestion de l'eau, biodiversité...)
- Originalité

Article 7 : Passage du jury

Le jury effectuera un passage le week-end du 27 au 28 juin, sans rendez-vous préalable.

Article 8 : Récompenses

Des prix seront attribués dans chaque catégorie.

Ils pourront prendre la forme de :

- bons d'achat
- plantes ou fleurs
- diplômes ou distinctions

Tous les participants pourront être valorisés par la commune (publication, exposition, etc.).

Article 9 : remise des prix

Tous les participants seront conviés à la Mairie pour la remise des prix le jeudi 2 à 18h. Chaque participant se verra offrir selon la note obtenue, une récompense. La diffusion des résultats se fera par voie de presse, sur le site de la commune, réseaux sociaux et dans le bulletin municipal.

Article 10 : Droit à l'image

Le jury se réserve le droit de photographier, d'afficher et de diffuser les clichés effectués lors de son passage.

Article 11 : Acceptation du règlement

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Pour plus d'informations n'hésitez pas à contacter par mail : a.ganche@cherrueix.fr

Fait à le :

Signature :